



**AVIS DE PUBLICATION  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-458 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, le Règlement numéro 2017-458;

**QUE** le Règlement numéro 2017-458 a pour objet et conséquence de réviser et de remplacer le Règlement 2016-427 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

**QUE** le Règlement numéro 2017-458 est disponible pour consultation à la réception du bureau de la Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, au 5, boulevard Gérard-D. Lévesque Est;

**QUE** conformément aux articles 361 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko  
Greffière